



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

17 septembre 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire,  
à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Action de l'Etat  
les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre  
duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 2009 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)

A Angers, le 17 septembre 2009

Pour le Préfet  
et par délégation  
la chef de bureau

signé

Sylvie MANNEVILLE

# SOMMAIRE

## **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRÊTÉS**

### **DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES**

Bureau de la coordination et du courrier

- Délégation de signature à M. Luc LUSSON, Directeur de la réglementation.....6

- Délégation de signature à Madame Béatrice THERY, Directrice de l'animation des politiques interministérielles.....14

### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE**

- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur .....17

### **TRESORERIE GÉNÉRALE DE MAINE ET LOIRE**

- Délégation de signature à M. Olivier LE DANFF, Inspecteur principal.....20

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**

# **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRÊTÉS**

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté DAPI/BCC n° 2009-1063

g/ dél DR -09-2009 **code**

- Délégation de signature à M. Luc LUSSON, Directeur de la réglementation.

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 27 juin 2008 portant nomination de M. Marc CABANE en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-709 du 29 mai 2009, modifié par l'arrêté n° 2009-848 du 23 juin 2009, relatif à l'organisation de la préfecture,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à M. Luc LUSSON, directeur de la réglementation, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service, à l'exception des circulaires aux maires et des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil général, les conseillers généraux, les chefs des services régionaux :

- toutes décisions et tous documents concernant l'organisation et le fonctionnement du service sur lequel il a autorité,
- les décisions se rapportant aux objets suivants :

Code	Nature des documents
A	ÉLECTIONS, VIE ASSOCIATIVE, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
<i>a</i>	Élections et vie associative
A1 a1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans les domaines des élections et de la vie associative
A1 a2	Documents relatifs aux révision des listes électorales
A1 a3	Récépissés des déclarations de candidature aux élections politiques et professionnelles
A1 a4	Récépissés de déclaration d'association loi 1901, d'association syndicale libre, de fondation, de fonds de dotation
A1 a5	Déclaration d'option des doubles nationaux pour le service national
A1 a6	Récépissés de demande et autorisation de système de vidéo-surveillance

A1 a7	Autorisation d'exploitation d'un magasin général
A1 a8	Autorisation d'une loterie
A1 a9	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine des élections et de la vie associative
<b>b</b>	Titres d'identité et de voyages
A1 b1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans le domaine des titres d'identité et de voyages
A1 b2	Autorisations collectives de sortie des mineurs du territoire
A1 b3	Oppositions de sortie des mineurs du territoire
A1 b4	Laissez-passer
A1 b5	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine des titres d'identité et de voyages
<b>c</b>	Réglementation générale
A1 c1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans le domaine de la réglementation générale
A1 c2	Carte professionnelle (agent privé de sécurité, agent immobilier, guide interprète, guide conférencier)
A1 c3	Ventes à caractère exceptionnel : périodes complémentaires de soldes et liquidation
A1 c4	Carte d'activités non sédentaires
A1 c5	Récépissés de déclaration de revendeur d'objets mobiliers
A1 c6	Livrets et carnets de circulation
A1 c7	Rattachement administratif des personnes sans domicile fixe
A1 c8	Récépissés de déclaration de détention d'arme(s) et autorisation d'acquisition et de détention d'arme(s)
A1 c9	Autorisation de commerce d'armes de 5ème et de 7ème catégories
A1 c10	Autorisation de port d'arme des policiers municipaux et convoyeurs de fonds
A1 c11	Cartes européennes d'arme à feu
A1 c12	Récépissés de demande d'autorisation de manifestation aérienne
A1 c13	Récépissés de déclaration d'installation temporaire de balltraps
A1 c14	Autorisation de création d'aérodrome privé, de plate-forme pour engins ultra légers motorisés, d'hélistation, d'aérostation
A1 c15	Autorisation de survol
A1 c16	Habilitation à l'accès aux zones réservées des aérodromes
A1 c17	Dérogation aux horaires de fermeture des débits de boissons
A1 c18	Autorisation de transfert d'un débit de boissons
A1 c19	Autorisation de création d'une chambre funéraire
A1 c20	Habilitation des opérateurs funéraires
A1 c21	Dérogation aux délais d'inhumation
A1 c22	Autorisation de transport de corps et de cendres à l'étranger
A1 c23	Classement des campings, hôtels, offices, résidences, meublés de tourisme
A1 c24	Délivrance des licences d'agent de voyage
A1 c25	Délivrance du titre de maître-restaurateur

A1 c26	Autorisation de manifestation de boxe, de course de poneys
A1 c27	Autorisation d'ouverture d'un hippodrome
A1 c28	Agrément des commissaires de courses hippiques
A1 c29	Autorisation de création d'entreprise de surveillance, gardiennage et transport de fonds
A1 c30	Agrément des convoyeurs de fonds
A1 c31	Autorisation d'acquisition et d'utilisation de produits explosifs
A1 c32	Demandes d'extrait de casier judiciaire
A1 c33	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine de la réglementation générale
<b>B</b>	<b>CIRCULATION</b>
<b>a</b>	Cartes grises
B1 a1	Certificats d'immatriculation des véhicules
B1 a2	Procès verbaux d'indisponibilité des certificats d'immatriculation signifiés sur place par huissier
B1 a3	Conventions passées dans le cadre des télé-procédures (SIV)
B1 a4	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions de la section cartes grises
B1 a5	Attestations de dépôt de dossiers relevant des attributions de la section cartes grises
B1 a6	Demandes de complément de dossiers relevant des attributions de la section cartes grises
B1 a7	Consultation liées à l'instruction des dossiers
B1 a8	Réquisitions de dossiers
B1 a9	Certificats de situation des véhicules
B1 a10	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions de la section cartes grises
<b>b</b>	Permis de conduire
B1 b1	Permis de conduire nationaux et internationaux
B1 b2	Récépissés de dépôt de demande de permis de conduire
B1 b3	Attestations ou récépissés provisoires de conduite délivrés conformément aux instructions reçues
B1 b4	Demandes d'authentification de permis de conduire étrangers
B1 b5	Convocations aux visites médicales
B1 b6	Décisions administratives faisant suite aux avis des commissions médicales du permis de conduire siégeant dans le département et dans les autres départements
B1 b7	Attestation de paiement de visite médicale
B1 b8	Décisions administratives liées aux suspensions administratives du permis de conduire et à la gestion du permis à points (réf 47)
B1 b9	Récépissés de remise de permis de conduire invalidés par solde nul
B1 b10	Agréments des centres dispensant des formations spécifiques (récupération de points, stage alternatif à sanction, tests psychotechniques dans le cadre des visites médicales du permis de conduire...)
B1 b11	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions de la section permis de conduire
B1 b12	Attestations de dépôt de dossiers relevant des attributions de la section permis de conduire
B1 b13	Demandes de complément de dossiers relevant des attributions de la section permis de conduire
B1 b14	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions de la section permis de conduire,

c	Autres réglementations
B1 c1	Carte professionnelles de conducteur de taxi
B1 c2	Autorisation d'exploitation des voitures de petite remise
B1 c3	Autorisation d'enseigner la conduite des véhicules
B1 c4	Agréments d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et des centre de formation des moniteurs d'auto-école et retraits d'agrément
B1 c5	Convocations aux commissions dont le secrétariat est assuré par le bureau de la circulation, Commission Départementale de la Sécurité Routière et Commission Départementale des taxis et Voitures de Petite remise ainsi que celles adressées aux membres du jury et aux candidats aux examens (taxi)
B1 c6	Agrément des centres de contrôle technique des voitures d'occasion et des contrôleurs techniques (autorisations, modifications, radiations). Courriers et décisions dans le cadre
B1 c7	Fiche de communication au Ministère de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de la mer des informations relatives aux attributions, modifications et annulations des agréments des contrôleurs techniques de véhicules
B1 c8	Récépissés de déclaration de manifestations sportives pédestres, cyclistes, motocyclistes et automobiles n'ayant pas un caractère de compétition
B1 c9	Transmission de dossiers de randonnées (Services et Mairie)
B1 c10	Documents comptables se rapportant à l'activité du bureau de la circulation
B1 c11	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions de la section autres réglementations
B1 c12	Attestations de dépôt de dossiers relevant des attributions de la section autres réglementations
B1 c13	Demandes de complément de dossiers relevant des attributions de la section autres réglementations
B1 c14	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions de la section autres réglementations
B1 c15	Demandes d'extrait de casier judiciaire
C	ETRANGERS
C1 a1	Titres de séjour des étrangers
C1 a2	Récépissés de demande de titre de séjour
C1 a3	Refus de délivrance de récépissé de demande de titre de séjour
C1 a4	Récépissés de demande de regroupement familial
C1 a4 bis	Récépissés de dépôt de dossier de demande de naturalisation
C1 a5	Titres de voyage des réfugiés et apatrides
C1 a6	Documents de circulation pour étranger mineur
C1 a7	Titres d'identité républicains
C1 a8	Visas des passeports
C1 a9	Attestations constatant des faits ou des droits
C1 a10	Cartes de commerçants étrangers
C1 a11	Actes et correspondances relatifs à la notification et à l'exécution des décisions prises à l'égard des ressortissants étrangers
C1 a12	Courriers accompagnant la délivrance des autorisations provisoires de séjour suite à l'annulation d'un arrêté de reconduite à la frontière ou d'une obligation de quitter le territoire français par le Tribunal administratif

C1 a13	Demandes d'extrait de casier judiciaire
C1 a14	Certifications conformes relatives à l'état civil des étrangers
C1 a15	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau des étrangers
C1 a16	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions du bureau des étrangers
C1 a17	Demande de complément de dossiers relevant des attributions du bureau des étrangers et bordereaux de transmission
C1 a18	Réponse aux demandes d'attestation de délivrance de titres
C1 a19	Convocations aux entretiens, demande d'enquête

### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Anne LE QUÉRÉ, attachée principale, en qualité d'adjointe au directeur de la réglementation en ce qui concerne les matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup>.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Luc LUSSON, directeur de la réglementation et de Mme Anne LE QUÉRÉ, attachée principale, la délégation de signature qui leur est consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par

M. Jacques LAGUERRE, attaché et Mme Monique HEULIN, attachée.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- Mme Anne LE QUÉRÉ, attachée principale, chef du bureau des élections, de la vie associative et de la réglementation générale

en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a1 à A1a9

b) titres d'identité et de voyage

- A1b1 à A1b5

c) réglementation générale

- A1c1 et A1c3 à A1c33

à :

- M. Philippe PINAULT, secrétaire administratif de classe supérieure

en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a1 à A1a9 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

b) titres d'identité et de voyage

- A1b1 à A1b5 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de M. Laurent BALLET

c) réglementation générale

- A1c1 et A1c3 à A1c33 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de Mme Martine FORBRAS

à :

- M. Laurent BALLET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle

en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a1 à A1a9 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de M. Philippe PINAULT

b) titres d'identité et de voyage

- A1b1 à A1b5 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

c) réglementation générale

- A1c1 et A1c3 à A1c33 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de Mme Martine FORBRAS

à :

- Mme Martine FORBRAS, secrétaire administrative de classe normale

en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a1 à A1a9 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de M. Philippe PINAULT

b) titres d'identité et de voyage

- A1b1 à A1b5 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de M. Laurent BALLE

c) réglementation générale

- A1c1 et A1c3 à A1c33 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

à :

- Mme Josiane HAY-MOUSSET, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe,
- Mme Lydie TOUZE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe,
- M. Christian BOUE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- M. Yves YONNET, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- M. Dany ROSSARD, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a9 relevant du domaine des élections et de la vie associative

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

à :

- Mme Marie-Renée GAULTIER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe,
- Mme Catherine CANTIN-GAULTIER, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Isabelle BONNET, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Maryse CABRERA, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe,
- Mme Katia QUEMENER, adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

c) réglementation générale

- A1c33 relevant du domaine de la réglementation générale.

#### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- M. Jacques LAGUERRE, attaché, chef du bureau de la circulation
- Mme Caroline GUILLAUME, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a1 à B1c15

à :

- M. Hichame LAK-HAL, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section « cartes grises »,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a1 à B1a10

à :

- M. Hervé BLIN, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Sylvie CALLY, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Fabienne DESAIVRE, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Marie-Pierre DERSOIR, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Jacqueline LEBASTARD, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Jacqueline PIVETEAU, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe,
- Mme Françoise POUDRAY, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mlle Isabelle VIVES, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Marie-Madeleine CAVADINI, adjointe administrative
- Mme Céline BOURIGAULT, adjointe technique de 2<sup>ème</sup> classe

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a4 à B1a6 pour les affaires relevant de leurs attributions

à :

- Mme Monique GIROLAMI, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,

- Mme Stéphanie FERCHAUD, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe
  - Mme Liliane EYCHENNE, maître-ouvrier principal,
- en ce qui concerne les décisions codifiées :
- B1b3, B1b5, B1b7, B1b11 à B1b14, pour les affaires relevant de leurs attributions
- à :
- Mme Annie BELLANGER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe,
  - M. Nicolas BOSSE, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - M. Laurent DELOLME, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Mme Ginette LE GAC, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe
  - M. Bruno THILLOUX, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - M. Jean-Luc HADJEDJ, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

- en ce qui concerne les décisions codifiées :
- B1b2 à B1b4, B1b9, B1b11 à B1b13, pour les affaires relevant de leurs attributions,
- à :
- Mme Christine POUZADOUX, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Mme Sylvie LUCAS, adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Mme Brigitte TAUDON, adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe,

- en ce qui concerne les décisions codifiées :
- B1b13 pour les affaires relevant de leurs attributions
- à :
- Mme Marie-Ange COUPECHOUX, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Mme Marie-Hélène MAUGIN, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Mme Marie-Hélène HUPE, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe,

- en ce qui concerne les décisions codifiées :
- B1c7 à B1c9, B1c11 à B1c15, pour les affaires relevant de leurs attributions,

**ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- Mme Monique HEULIN, attachée, chef du bureau des étrangers
- en ce qui concerne les décisions codifiées :
- C1a1 à C1a19
- à :
- Mlle Anne ROUSSEAU, attachée
  - M. Claude BERNIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle,
  - Mme Danièle GENARD secrétaire administratif de classe supérieure,
  - Mlle Karen GISNEAU, secrétaire administratif de classe normale
  - Mme Adeline HAMEL-AMERSCY, secrétaire administratif de classe normale
  - M. Nicolas BROCHARD, secrétaire administratif de classe normale.
  - Mme Suzanne CRUCHET, secrétaire administratif de classe normale
  - Mme Sandrine JEGO secrétaire administratif de classe normale
  - Mme Jeanne GRELIER secrétaire administratif de classe exceptionnelle,
  - Mme Anne BENEVENT, secrétaire administratif de classe normale
- en ce qui concerne les décisions codifiées :
- C1a1 à C1a4 bis dans le cadre de leurs attributions
  - C1a5 à C1a19 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique HEULIN

- à :
- Mlle Sandrine SARRAZIN
  - Mme Nadine VAUCELLE
  - Mme Chantal GRIVault-SEYEUX
  - Mme Véronique LEROY
  - Mme Michèle DE ROCQUIGNY
  - Mme Jacqueline GUITTON
  - Mme Génèviève BARBOT
  - Mme Marie-Cécile RICHARD
  - Mme Véronique LOUBAYI

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- C1a17 et C1a18 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique HEULIN

à :

- Mme Anne-Françoise HOUBAS
- Mme Carole DOEPPEN
- Me Catherine CANTIN
- Mme Réjane LOUVEAU

en ce qui concerne les décisions codifiées C1a17 et C1a19 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique HEULIN

**ARTICLE 6 :**

L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-861 du 26 juin 2009 donnant délégation de signature à M. Luc LUSSON, directeur de la réglementation, est abrogé.

**ARTICLE 7:**

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 14 septembre 2009

Le Préfet de Maine-et-Loire

Signé : Marc CABANE

DIRECTION DE L'ANIMATION  
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
Bureau de la coordination et du courrier  
Arrêté DAPI/BCC n° 2009-1064  
g/PREF dél DAPI -09-2009

- Délégation de signature à Madame Béatrice THERY, Directrice de l'animation des politiques interministérielles

## ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 27 juin 2008 portant nomination de M. Marc CABANE en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-709 du 29 mai 2009, modifié par l'arrêté n° 2009-848 du 23 juin 2009, relatif à l'organisation de la préfecture,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

### ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice THERY, directrice de l'animation des politiques interministérielles à l'effet de signer les décisions et documents relevant des attributions de la direction, à l'exception

- des arrêtés,
- des circulaires aux maires,
- des correspondances particulières avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil général, les conseillers généraux, les chefs des services régionaux, les maires,
- des titres de perception et des états débiteurs retardataires à rendre exécutoires émis en vue du recouvrement par le trésor public des créances de l'Etat, étrangères à l'impôt et au domaine, supérieures à 1 524 €, des conventions conclues au nom de l'Etat.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice THERY, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Mme Mariline LEPICIER attachée principale, adjointe à la Directrice de l'animation des politiques interministérielles.

Hors ces situations, délégation est donnée à Mme Mariline LEPICIER à l'effet de signer :

- les correspondances et documents courants relevant de ses attributions propres,
- les procès-verbaux des réunions de la commission de surendettement des particuliers des arrondissements d'Angers et de Saumur ainsi que les décisions individuelles adoptées par cette instance.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à M. Marc VOISINNE, attaché principal, chef du bureau de l'économie et de l'emploi, à l'effet de signer :

- les correspondances et documents courants relevant des attributions de ce bureau, y compris les bordereaux de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc VOISINNE, la délégation qui lui est consentie sera exercée par :

- Mme Anne-Marie LEMBLE, attachée, adjointe au chef de bureau, chargée de l'emploi ;
- M. Jean BOUDESSEUL, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau, chargé de l'économie.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Marc VOISINNE, de Mme Anne-Marie LEMBLE et de M. Jean BOUDESSEUL, délégation est donnée à :

- Mlle Sylvie JEGOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- M. Fabrice GIRARD, secrétaire administratif de classe supérieure,

à l'effet de signer :

- les correspondances relatives à des demandes d'avis, des transmissions ou des convocations répétitives prévues par les procédures réglementaires et se rapportant à leurs attributions respectives,
- les bordereaux de transmission et de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée à Mme Claudine DAVEAU, attachée principale, chef du bureau de la solidarité, de l'insertion et de la politique de la ville, à l'effet de signer, d'établir ou de viser :

- les correspondances et documents courants relevant des attributions de ce bureau, y compris les bordereaux de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine DAVEAU, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Joël LE COZ, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Claudine DAVEAU et de M. Joël LE COZ, délégation est donnée à :

- Mme Denise CHARTIER, adjointe administrative principale de deuxième classe,
- Mme Emmanuelle FRADET, adjointe administrative principale de première classe,

à l'effet de signer :

- les documents de transmission ne comportant pas de décision : lettres de demandes d'avis,
- les bordereaux d'envoi et de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à M. Saïd ROUIBI, attaché, chef du bureau de l'aménagement du territoire, des investissements et des finances de l'Etat, à l'effet de signer :

- les correspondances, documents et décisions relevant des attributions de ce bureau, y compris les titres exécutoires et les fiches d'investissement ainsi que les bordereaux de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence de M. Saïd ROUIBI, délégation est donnée à Mlle Marie-Hélène DUFOUR, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau, à l'effet de signer :

- les décisions et documents comptables, y compris les titres exécutoires et les fiches d'investissement,
- les bordereaux de transmission et de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Saïd ROUIBI et de Mlle Marie-Hélène DUFOUR, délégation est donnée à :

- M. Philippe THOMAS, secrétaire administratif de classe normale,
- Mme Annie PINARD, secrétaire administrative de classe normale,

à l'effet de signer :

- les courriers répétitifs de demandes d'avis ou de transmission de documents, y compris les bordereaux de transmission et de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

**ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie MANNEVILLE, attachée principale, chef du bureau de la coordination et du courrier, en ce qui concerne :

- les correspondances et transmissions entrant dans les attributions du bureau de la coordination et du courrier et ne comportant pas pouvoir de décision,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux,
- les bordereaux de télécopie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie MANNEVILLE, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Christian CHAIGNEAU, secrétaire administratif de classe supérieure.

**ARTICLE 7 :**

Délégation de signature est donnée à M. Alain SILVESTRE, attaché, chargé de mission auprès du Secrétaire Général de la préfecture, chef de la mission d'appui au pilotage, en ce qui concerne :

- les correspondances et transmissions ne comportant pas pouvoir de décision, y compris les bordereaux de télécopie, entrant dans le champ de la mission confiée,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SILVESTRE, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par M. Florian GRAVELEAU, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage.

**ARTICLE 8 :**

L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-862 du 26 juin 2009 donnant délégation de signature à Madame Béatrice THERY, directrice de l'animation des politiques interministérielles, est abrogé.

**ARTICLE 9 :**

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 14 septembre 2009

Le Préfet de Maine-et-Loire

Signé : Marc CABANE

# DIRECTION DEPARTMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Secrétariat Général

Arrêté DDEA 49 /SG/ 2009-14

- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur

Le Préfet de Maine et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et, notamment son article 20, modifié par le décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004 pour les marchés conclus avant le 1er septembre 2006,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés (attribution pouvoir adjudicateur),

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementales de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnances secondaires et leurs délégués des ministères :

- de l'agriculture et de la pêche
- de l'urbanisme, du logement et des transports
- de l'environnement
- de jeunesse et sports
- de la justice
- du premier ministre et de l'économie et des finances

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1472 du 15 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine et Loire, portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture,

VU l'arrêté de délégation de signature DAPI/BCC n° 2008-1483 bis du 18 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine-et-Loire donnant délégation de signature à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

## ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service suivants, dans les domaines relevant de leurs attributions, dans la limite de 50 000 € HT:

- Mme. Christine RUMAIN secrétaire générale(SG) ,
- M. Jean-Loup GALATEAU secrétaire général adjoint (SG) ,
- M. Alain LASSERRE responsable de la mission « développement durable »,
- M. Thierry VALLAGE chef du service « construction « habitat ville » (SCHV),
- M. Jean-Luc MALGAT, chef du service « urbanisme, aménagements et risques » (SUAR)
- M. Eric HENRY chef du service « sécurité routière gestion decrise » (SSRGC),
- M. Jean-Luc VIGIER chef du service « environnement-forêt-aménagement-espace rural » (SEFAER),
- M. Denis BALCON chef du service « ingénierie d'appui aux politiques publiques » (SIAPP)
- Mme Avril GOMMARD chef du service « Économie agricole » (SEA)

En cas d'absence de l'un de ces chefs de service, le chef de service assurant l'intérim par décision nominative du directeur départemental exercera la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

ARTICLE 3 :

Sur proposition des subdélégués visés à l'article 2, sous leur contrôle et sous leur responsabilité et dans la limite des montants et des conditions, suivants les dispositions prévues à l'article 28 du code des marchés (marchés à procédures adaptées), ou matérialisés par des bons de commandes, sont désignés les responsables d'unité ou leurs collaborateurs directs suivants :

Unité(service)	Nom	fonction	Limite d'engagement de commande(H.T.)
Parc Départemental (SRGC)	Christophe RENIEL	Chef de parc	50 000 €
	Joël FORTUNE	adjoint au chef de parc	10 000 €
	Pascal SURGIOFF	Responsable d'atelier	4 000 €
	Marc SOURICE	Responsable de magasin	4 000 €
	Jean Louis DILAY	Réceptionnaire atelier	4 000 €
	Gérard BODINEAU	Visiteur technique	4 000 €
	Jean-Paul GOURDON	Magasinier	1 500 €
	Patricia MAURICE	Magasinier	1 500 €
	Jean-Pierre BLANDIN	Chef d'exploitation	4 000 €
	Michel PLARD	Responsable de travaux	4 000 €
	Daniel CHASTEL	Chef d'équipe exploitation	1 500 €
	Gilbert CHEVET	Chef d'équipe exploitation	1 500 €
Pôle logistique immobilier (SG)	Jean FOYER	Chef du pôle	10 000 €
	Yannis DUPIN	Adjoint chef du pôle	5 000 €
	Nadine ECHIVARD	Adjoint chef du pôle	5 000 €
Pôle informatique réseaux (SG)	Vincent CHAVANON	Chef du pôle	5 000 €
Prévention des risques (SUAR)	Emmanuel KERHERVE	chef d'unité (par intérim)	5 000 €
Constructions publiques (CHV)	Raymonde PILARD	chef d'unité	5 000 €
Loire Amont (SRGC)	Philippe METAYER	chef d'unité	5 000 €
	Pierre-Yves POUVREAU	Responsable du centre d'exploitation de Saint Clément des Levées	1 000 €

Préventions des crues (SRGC)	Pascale GRENIER	chef d'unité	5 000 €
	Franck GARRY	Technicien maintenance	1 000 €
	Jérôme MORINEAU	Technicien maintenance	1 000 €
	Pierrick GARNIER	Technicien maintenance	1 000 €
Éducation routière (SRGC)	Jean-Michel PIERRELEE	chef d'unité	5 000 €
	Dominique CHARTIER	Adjoint chef d'unité	1 000 €
Sécurité routière (SRGC)	Yves LEGRENZI	chef d'unité	5 000 €
	Céline LOMBARD	Adjoint coordination	1 000 €

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté DDEA 49/SG/2009-12 en date du 4 février 2009 est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 15/09/ 2009

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

Signé : Sylvain MARTY

1, rue Talot - B.P. 84112  
 49041 ANGERS Cedex 01  
 02.41.20.22.00  
 Télécopie : 02.41.20.22.59

- Délégation de signature à M. Olivier LE DANFF, Inspecteur principal

**LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL**  
 Monsieur le Receveur Général des Finances  
 Trésorier-Payeur Général  
 de la Région ILE DE FRANCE  
 Monsieur le Payeur Général du Trésor  
 Mesdames et Messieurs les Trésoriers-Payeurs Généraux  
 Mesdames et Messieurs les Receveurs des Finances  
 Messieurs les Payeurs Généraux  
 Messieurs les Payeurs

\_\_\_\_\_ à  
**Jean-Paul MARTIN**  
*Trésorier-Payeur Général*

**DELEGATION DE POUVOIRS**

Nom du mandataire signature et paraphe	
Olivier LE DANFF	<p>J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par suite de changements intervenus dans mes services au 1<sup>er</sup> septembre 2009, j'ai modifié, comme suit, par acte sous seing privé, la liste de mes mandataires.</p> <p>Il convient d'ajouter et de modifier dans le titre :</p> <p><b><u>Délégations générales :</u></b></p> <p>- M. Olivier <b>LE DANFF</b>,                      Inspecteur Principal,                      Mission d'Audit et de Conseil</p> <p>reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de M. HUART, mon Fondé de Pouvoir, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.</p> <p>Vous voudrez bien trouver, ci-contre, un spécimen de sa signature.</p> <p><b>Signé :</b> Jean-Paul <b>MARTIN</b>,  <i>Trésorier-Payeur Général de Maine-et-Loire</i></p>

### **III - AVIS ET COMMUNIQUES**